

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 13 avril 2026, à 19 h à la mairie d'arrondissement situé au 4243, rue de Charleroi à Montréal, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

10831, avenue Lausanne

Permettre de déroger au nombre maximal d'entrées charretières autorisées (2 au lieu de 1), pour la construction d'un bâtiment de trois logements et deux étages, au 10831, avenue Lausanne, sur le lot 1 174 745 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures.

ET QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 19 mars 2026